



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

prestations sociales

Question écrite n° 15900

Texte de la question

M. Gautier Audinot appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la nécessité de faciliter l'accès aux droits sociaux, notamment pour les personnes les plus défavorisées qui s'en trouvent souvent exclues du fait de la complexité des réglementations. Il lui demande quelles dispositions compte prendre son ministère en la matière.

Texte de la réponse

Le programme de prévention et de lutte contre les exclusions du 4 mars 1998 soulignait la situation inacceptable à laquelle sont confrontées de nombreuses personnes du fait de la précarité de leurs conditions de vie. Cette situation remet en cause l'égalité d'accès aux soins, dans la mesure où elle conduit ces personnes à renoncer à se faire soigner. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a décidé d'engager une réforme d'ampleur dont les objectifs sont l'affiliation automatique aux régimes de base de l'assurance maladie pour les 150 000 à 200 000 personnes qui en sont encore exclues, l'instauration d'une couverture complémentaire sous condition de ressources visant à la gratuité effective des soins et sans avance de frais. Afin de réaliser rapidement cette réforme, a été confiée à M. J.-C. Boulard, député, la mission d'étudier les conditions de mise en oeuvre de la couverture maladie universelle. Son rapport, après avoir été remis au Premier ministre et à la ministre de l'emploi et de la solidarité, a été rendu public le 4 septembre 1998. Sur la base de ce rapport, une concertation est actuellement engagée avec les différents partenaires - conseils généraux, associations, partenaires sociaux, organismes de prévoyance - afin qu'un projet de loi soit déposé au Parlement dans les délais les plus brefs et au plus tard avant la fin de l'automne.

Données clés

Auteur : [M. Gautier Audinot](#)

Circonscription : Somme (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15900

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juin 1998, page 3346

Réponse publiée le : 26 octobre 1998, page 5899